

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

TUNISIAN FOREIGN BANK –TFB-

Succursale de Tunis

Adresse Angle Avenue Mohamed V-Rue 8006 Montplaisir -1002 Tunis

La Tunisian Foreign Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la succursale de Tunis de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 135 456 Milliers d'euros et un résultat déficitaire de l'exercice de 410 Milliers d'euros.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la succursale de Tunis de la Tunisian Foreign Bank « TF Bank » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Un plan d'amélioration du dispositif de contrôle interne a été initié en 2016 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2017 demeure partielle, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière. Le déploiement de ce plan sera poursuivi au cours de l'exercice 2018, avec un objectif d'achèvement au 31 décembre 2018, comme indiqué dans la note IV de l'annexe aux comptes annuels.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la succursale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Dépréciation des créances sur les établissements de crédit et la clientèle



Risque identifié et principaux jugements

Comme indiqué dans la note aux états financiers III-1 « Comptabilisation des engagements et revenus y afférents », la succursale procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

La détermination des dépréciations individuelles de créances douteuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de dépréciation à comptabiliser.

En particulier, les créances syndiquées font l'objet d'une valorisation spécifique reposant sur des cotations du marché secondaire.

Compte tenu de l'exposition de la succursale au risque de crédit, nous avons considéré que ces



Notre approche d'audit

En raison de la mise en œuvre partielle du dispositif de contrôle interne cité en réserve, nous avons réalisé des procédures d'audit spécifiques pour détecter les anomalies significatives au niveau des créances sur les établissements de crédit et la clientèle. En particulier :

- Nous avons examiné les rapprochements entre les données comptables et les données de la Direction des Risques et nous nous sommes assurés que les écarts étaient justifiés ;
- Nous sommes assurés de la correcte classification des créances en créances douteuses conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Nous avons vérifié le calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur.

dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.



Les expositions nettes aux risques de crédit et de contrepartie au titre des opérations avec la clientèle et aux établissements de crédit représentent 70,8 M€ au 31 décembre 2017. Les provisions pour dépréciations (y compris les provisions collectives) et agios réservés s'élèvent à 30,5 M€ à la clôture du 31 décembre 2017.

Nous avons procédé à une revue de crédits consistant, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, à :

- Prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses,
- Réaliser des analyses contradictoires des hypothèses retenues ainsi que des estimations de provisions arrêtées par la Direction sur la base des informations mises à notre disposition par la succursale et de données externes,
- Vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées,
- Pour les crédits syndiqués, vérifier la réalité des cotations utilisées par la succursale pour valoriser ses positions.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'augmentation de capital de 6,070 millions d'euros votée le 20 mars 2018 et réalisée le 29 mars 2018 ayant permis l'établissement des comptes 2017 selon le principe de continuité d'exploitation, exposés dans les notes « III- Méthodes et principes comptables appliqués » et « V.3- Note 11 - Capitaux Propres » de l'annexe des comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la succursale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la succursale.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

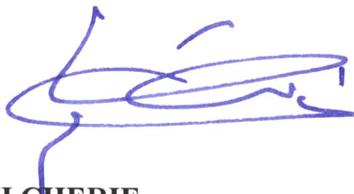
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la succursale à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 26 Juin 2018
L'auditeur indépendant
ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF





ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(en Milliers d'Euros)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIF</u>			
AC 1-Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	37 826	1 385
AC 2-Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	24 770	37 351
AC 3-Créances sur la clientèle	3	70 769	51 994
AC 5-Portefeuille d'investissement	4	137	560
AC 6 -Valeurs immobilisées	5	50	72
AC 7-Autres actifs	6	1 904	6 080
TOTAL ACTIF		135 456	97 442
<u>PASSIF</u>			
PA 2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	31 495	47 767
PA 3-Dépôts et avoirs de la clientèle	8	38 938	6 280
PA 4-Emprunts et Ressources spéciales	9	53 939	30 117
PA 5-Autres passifs	10	232	2 016
TOTAL PASSIF		124 604	86 180
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP 1-Dotation		12 530	12 530
CP 2-Réserves		6 692	6 692
CP 5- Résultats reportés		-7 960	-7 238
CP 6-Résultat de l'exercice		-410	-722
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	10 852	11 262
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		135 456	97 442

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017
(EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données		700	465
Crédits documentaires		0	35
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		700	500
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement donnés		514	0
Acceptations à payer		0	275
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		-	275
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues (*)		99 963	69 017
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	14	99 963	69 017

(*) La colonne 2016 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité (Cf. note 14)

ETAT DE RESULTAT
 PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017
 (EN MILLIERS D'EUROS)

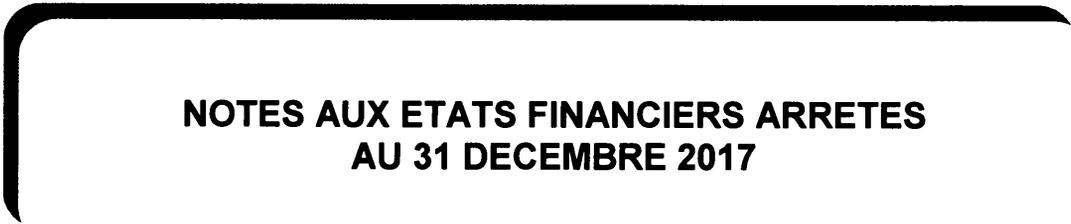
	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	15	2 131	2 289
PR 2-Commissions	16	26	33
PR3-Gains sur Portefeuille commercial et Opérations Financières	17	626	-143
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement		12	0
Total produits d'exploitation bancaire		2 796	2 179
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
CH 1-Intérêts encourus et charges assimilées	18	-943	-1 043
CH 2-Commissions encourues		-3	-1
Total charges d'exploitation bancaire		-946	-1 044
PRODUIT NET BANCAIRE		1 850	1 135
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	-330	403
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-98	-1 878
PR 7-Autres produits d'exploitation		0	72
CH 6- Frais de personnel	20	-241	-200
CH 7-Charges générales d'exploitation	21	-1 575	-165
CH 8-Dotations aux amortissements sur immobilisations		-10	-8
RESULTAT D'EXPLOITATION		-403	-641
CH 11-Impôts sur les sociétés		-4	-11
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-407	-652
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-2	-70
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-410	-722

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

(UNITE : EN MILLIERS D'EUROS)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>Activités d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		2 157	2 179
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-946	-1 044
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		988	-17 119
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-21 559	-5 002
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		32 536	-106
Sommes versées au personnel et aux créiteurs divers et débiteur divers		1 782	105
Impôts sur les sociétés		-4	-11
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		14 954	-20 998
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions cessions sur immobilisations		662	-50
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		662	-50
<u>Activités de financement</u>			
Émission / Remboursement d'emprunts		23 832	10 013
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		23 832	10 013
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		39 448	-11 035
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice		-8 417	2 618
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	31 031	-8 417



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2017**

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Tunisian Foreign Bank (TF Bank) est une banque de droit français affiliée à la Fédération des Banques Françaises. Son capital est détenu par des institutions financières tunisiennes et l'Etat Tunisien

Elle participe depuis sa création en 1977 au développement des échanges économiques et commerciaux entre la Tunisie et la France et accompagne les tunisiens résidents à l'étranger (TRE) dans leurs projets d'investissements

La succursale de la TF Bank à Tunis est dotée d'une dotation de 12 530 K€, elle a été créée conformément à la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'abrogée par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016

II. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la TF Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation reposant sur la tenue d'une AGE pour le 20 mars 2018 statuant sur une nouvelle augmentation de capital, les fonds propres ayant atteint un niveau inférieur à la moitié du capital social

Les états financiers de la TF Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

III.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ,
- Crédits de trésorerie ,
- Crédits acheteurs ,
- Engagements par signature.

III.1.1 Comptabilisation des engagements hors bilan :

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

III.1.2 Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle :

Les crédits décaissés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade

(iii) Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2)

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours

III.1.3 Provisions sur les engagements :

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont .

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ,
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ,
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ,
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante .

Classe	Taux de provisionnement
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances

III.1.4 Les règles de dotations aux provisions sur créances syndiquées

Les provisions sur les créances syndiquées se fondent sur la base des BID reçues de chez SC LOWY Londres (un leader du marché des prêts secondaires et des obligations à haut rendement dont le Moyen-Orient) ainsi qu'une BID assimilable à cette dernière via le broker BARCLAY'S.

Cette politique de provisionnement à ces crédits syndiqués est applicable depuis 2012 par la banque Cette appréciation n'a pas été remise en cause par les autorités de contrôle prudentielle lors de leurs missions établies en 2012 et 2015

La TFB détient une participation dans GIH, acquise silencieusement auprès de la TIB. A fin 2017 cette participation est comptabilisée sur les livres de la TFB pour 967 255 USD. Une proposition de cession de cette participation, à un prix net de 40 % a été acceptée par 98,73 % des créanciers dont la TIB son compte et pour le compte de la TFB en date du 19/04/2018. En conséquence de cette transaction, la TFB a provisionné la totalité du reliquat sur le prix de de la cession sur l'exercice 2017, pour un montant de 580 353 USD.

Au sujet des cessions des crédits syndiqués, le conseil envisage la cession de ces crédits dans un délai raisonnable ne pas dépassant pas les 12 prochains mois et ce en fonction des cours qui seront offerts. A ce titre le conseil demande au management de la Banque de lui communiquer à l'occasion de chaque Conseil et à chaque fois où il y a une évolution favorable des cours une note sur l'évolution de ces cours et l'opportunité de céder une partie ou la totalité de ces crédits.

III.1.5 Provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la succursale a constitué au titre de l'année 2017 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2017 avec celui de 2016. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité.

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Au 31 décembre 2017, une reprise sur les provisions collectives a été constatée pour un montant de 117 K€ amenant le total des provisions collectives à 194 K€

III.1.6 Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire N°2013-21, la succursale a constitué des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ,
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ,
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction .

- Des agios réservés ,
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24

Au 31 décembre 2017, une dotation aux provisions additionnelles de 509 K€ a été constatée

III.1.7 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis "(classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle" Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif

III.2. Comptabilisation du portefeuille - titres et des revenus y afférents

III.2.1 Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement

- (i) Le portefeuille titres commercial ·
- a) Titres de transaction · Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
 - b) Titres de placement · Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement
- (ii) Le portefeuille d'investissement
- a) Titres d'investissement Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement
 - b) Titres de participation Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque

III.2.2 Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré) La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat
- Les titres de placement Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - o Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance
 - o L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

III.2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

III.3. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif

III.4. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

III.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période

III.6. Impôts sur les sociétés

Les opérations avec les résidents sont imposées au taux de 35%, celles faites avec les non-résidents au taux de 10%

IV. PILOTAGE ET PERSPECTIVES D'AMELIORATION DU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne figure parmi les priorités des acteurs de la gouvernance de la TF Bank à tous les niveaux à savoir le management, le conseil d'administration et le comité d'audit et des risques

Au cours de 2017 le management de la banque a continué à veiller à optimiser le fonctionnement des mécanismes de contrôle interne et ce en améliorant la qualité de l'information des superviseurs (ressources dédiées au contrôle) procédé à la revue opérationnelle des procédures y afférentes et en adoptant des règles strictes de contrôle interne basées sur un suivi rapproché de la production des différents niveaux de contrôle

Consciente de l'insuffisance de ressources expertes en termes de contrôle périodique, la TF Bank a externalisé cette fonction et s'est focalisé sur le contrôle permanent en s'appuyant sur des ressources internes.

L'externalisation auprès d'un prestataire expert en la matière a permis l'engagement de plusieurs missions qui ont concerné l'ensemble des agences de la Banque, en particulier la succursale de Tunis ainsi que certains services centraux. Des rapports ont été dressés et des plans d'actions ont été établis et sont suivis en vue d'une mise en place d'actions correctrices

Toutefois, le plan de remise à niveau du contrôle permanent dont l'achèvement programmé à fin 2017 est en cours de mise en œuvre

Les travaux ont démarré dans un contexte de ressources limitées et de lancement du processus d'ouverture du capital et de conduite de la data room. Le calendrier a dû être révisé pour l'achèvement à fin 2018

Afin de pouvoir achever à fin 2018 l'ensemble du dispositif de contrôle interne un budget vient d'être alloué pour faire appel à des compétences plus performantes et pouvoir mettre à la disposition des contrôleurs des ressources suffisantes et pouvoir investir en moyens permettant l'acquisition et la mise en place d'une boîte à outils plus opérationnelle pour le bon fonctionnement du contrôle interne

Les actions en cours d'implémentation sur la période allant de T2/2017 à T1/2019 concernent trois domaines clés dans le dispositif actuel de contrôle interne

- 1) Amélioration de l'élaboration et du traitement de l'information comptable financière ;
- 2) La maîtrise du RO ,
- 3) La sécurité informatique.

Le traitement de ces trois axes se fera à travers les actions ci-après programmées pour l'essentiel en 2018

- Formation des équipes pour la mise en place des contrôles niveau 0 et 1 ,
- Cartographie de risques. Cette cartographie permettra de déterminer les risques majeurs en termes de processus, de revoir les procédures et les contrôles associés, de mettre en place des contrôles automatisés ,
- Identification des KRI ,
- Collecte des incidents ,
- Renforcement du dispositif de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme ,
- Lancement du projet relatif à la maîtrise du risque opérationnel par une action de sensibilisation du personnel sur ce risque et l'entame de la constitution d'une base incidents ,
- Recrutement d'un RSSI ,
- Justification des comptes / contrôles comptables via l'instauration du Lettrage ;
- Renforcement des contrôles sur les comptes sensibles (comptes dormants .)

V. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en K€ Milliers d'Euros)***V.1. ACTIFS****Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2017 un montant de 37 826 K€ contre 1 385 K€ au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes ordinaires BCT	37 826	1 385
Total	37 826	1 385

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2017 un montant de 24 770 K€ contre de 37 351 K€ au 31 décembre 2016 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Établissements bancaires	24 673	37 176
Créances rattachées aux comptes des établissements bancaires	11	22
Crédits aux banques non résidentes	6 871	7 859
Total brut	31 555	45 057
Provision pour dépréciation créances sur établissements bancaires	-6 785	-7 706
Total Net	24 770	37 351

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à 70 769 K€ contre 51 994 K€ au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Portefeuille escompte	-	40
Soldes débiteurs	44	9
Crédits de trésorerie	64 177	42 703
Créances rattachées aux crédits de trésorerie	1 338	314
Valeurs impayées	13	19
Créances douteuses	28 897	32 581
Total brut	94 469	75 666
Provisions sur crédits à la clientèle	-22 831	-23 148
Provision collective	-194	-311
Agios réservés	-675	-213
Total net	70 769	51 994

Note 4- Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2017 à 137 K€ contre à 560 K€ au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Placements SICAV	0	147
Titres de participation	2 009	2 445
Total Brut	2 009	2 592
Provision pour dépréciations de titres	-1 872	-2 032
Total Net	137	560

Note 5 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 50 K€ au 31 décembre 2017 contre 72 K€ au 31 décembre 2016 et s'analysent comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Immeuble	113	139
Matériel de Transport	37	38
Agencement	61	74
Mobilier et Matériel de Bureau	17	20
Matériel informatique	134	158
Total brut	362	429
Amortissements	-311	-357
Total Net	50	72

Note 6 - Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 1 904 K€ au 31 décembre 2017 contre 6 080 K€ au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Débiteurs divers	164	683
Crédits au personnel	23	50
Position de change	0	-1
Comptes de régularisation	1 718	5 348
Total brut	1 905	6 080
Provision sur autres actifs	-1	0
Total Net	1 904	6 080

V.2. PASSIFS**Note 7 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Le solde de ce poste a atteint 31 495 K€ au 31 décembre 2017 contre 47 767 K€ au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emprunts interbancaires	31 468	47 718
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	27	49
Total	31 495	47 767

Note 8 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 39 938 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 6 280 K€ au 31 décembre 2016. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes à vue	34 488	1 361
Comptes à terme	4 310	4 901
Dettes rattachées aux comptes à terme	140	18
Total	39 938	6 280

Note 9 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 53 939 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 30 117 K€ au 31 décembre 2016. Il s'analyse comme suit .

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emprunts matérialisés	53 887	30 055
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	52	62
Total	53 939	30 117

Note 10 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 232 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 2 016 K€ au 31 décembre 2016. Il s'analyse comme suit .

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges à payer	129	41
Créditeurs divers	77	740
Provision pour risques et charges	26	1 235
Total	232	2 016

V.3. CAPITAUX PROPRES**Note 11 - Capitaux propres**

Le total des capitaux propres de la banque a diminué au 31 décembre 2017 à 10 852 K€. Cette rubrique se détaille comme suit

Libellé	Dotation	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2016	12 530	30	6 662	-7 238	-722	11 262
Affectation résultat (N-1)				-722	722	0
Résultat au 31-12-2017					-410	-410
Solde au 31-12-2017	12 530	30	6 662	-7 960	-410	10 852

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation reposant sur la tenue d'une AGE pour le 20 mars 2018 statuant sur une nouvelle augmentation de capital, les fonds propres ayant atteint un niveau inférieur à la moitié du capital social.

V.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 12 – Passifs éventuels**

Les passifs éventuels présentent au 31 décembre 2017 un solde de 700 K€ contre 500 K€ au 31 décembre 2016, soit une diminution de 200 K€

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Cautions, avals et autres garanties données	700	465
Crédits documentaires	0	35
Total	700	500

Note 13– Engagements donnés

Les acceptations à payer s'élèvent à 514 K€ au 31 décembre 2017 contre 275 K€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 239 K€

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Engagements de financement donnés	514	0
Acceptations à payer	0	275
Total	514	275

Note 14 – Engagements reçus

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des sociétés d'assurances et des lignes de refinancement de la BCT sous forme de dépôts affectés dans la mesure où le risque de défaut de remboursement du bénéficiaire du crédit est assuré exclusivement par la BCT

Ils totalisent 99 963 K€ au 31 décembre 2017 contre 69 017 K€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 7 063 K€

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Garanties reçues des sociétés d'assurance	14 538	19 263
Autres garanties reçues (*)	85 426	49 754
Total	99 963	69 017

(*) Les autres garanties reçues au 31/12/2016 sont retraitées pour tenir compte de la ligne de refinancement de la BCT qui s'élevaient à cette date à 30 055 K€

V.5. ÉTAT DE RESULTAT**Note 15 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 131 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 2 289 K€ au 31 décembre 2016. Ce poste s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	180	198
Marché Monétaire à terme	180	198
Produits sur opérations de crédit	1 951	2 091
<i>Escompte commercial</i>	5	6
<i>Intérêts sur crédits de trésorerie</i>	1 945	1 712
<i>Intérêts de retard</i>	1	373
Total	2 131	2 289

Note 16 – Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 33 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde se détaille comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Commissions sur crédits	6	14
Commissions sur opérations internationales	2	1
Autres commissions	18	18
Total	26	33

Note 17 - Gains sur Portefeuille commercial et Opérations Financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 626 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de -143 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts perçus sur obligations	0	0
Résultat de change	626	-143
Total	626	-143

Note 18 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à -943 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de -1 043 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers		
Interbancaire	-16	-18
Emprunt en devises auprès des correspondants	-857	-980
Sous total	-873	-998
Opérations avec la clientèle		
Comptes à terme	-70	-45
Sous total	-70	-45
Total	-943	-1 043

Note 19 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à -330 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de 403 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dotations aux provisions sur crédits à la clientèle	-3 954	-541
Dotations aux provisions collectives	0	-144
Dotations aux provisions sur crédits interbancaires	0	-144
Reprises de provisions sur opérations avec la clientèle	2 266	2 451
Reprises de provisions collectives	117	0
Dotations aux provisions pour risque et charges (*)	-26	-1 219
Reprise de provisions pour risque et charges (**)	1 267	0
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	0	0
Total	-330	403

(*) L'agence de Tunis a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015

Après plusieurs échanges entre la banque et l'administration fiscale, les résultats définitifs de ce contrôle ont été matérialisés par une lettre de reconnaissance de dette notifiée à la banque en Mars 2017 et ayant pour effet de réclamer un montant d'impôts et taxes de 1 437 K€ (dont 275 K€ de pénalités) et de confirmer le droit à un report d'impôt de 219 K€

(**) Le montant payé au titre du contrôle fiscal en 2017 s'élève à 1 333 K€. La TFB a dégagé un crédit d'impôt remboursé pour 177 K€ et le montant provisionné au 31/12/2016 a été repris pour 1 075 K€ soit l'équivalent en Dinars de 2 955 KTND

Note 20- Charges de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à -241 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de -200 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Appointements et indemnités	-175	-164
Frais sociaux et taxes sur salaires	-66	-36
Total	-241	-200

Note 21- Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à -1 575 K€ au 31 décembre 2017 contre un solde de -165 K€ au 31 décembre 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Impôts et taxes	-18	-13
Loyers	-40	-45
Autres charges d'exploitation	-1 517	-107
Total	-1 575	-165

Le solde des autres charges d'exploitation correspond pour l'essentiel au montant payé au titre du contrôle fiscal à concurrence de 1 333 K€.

V.6. ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE :**Note 22 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 31 décembre 2017, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 31 031 K€ et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Liquidités et équivalents de liquidités actif	62 499	38 561
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	37 826	1 385
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	24 673	37 176
Liquidités et équivalents de liquidités passif	31 468	46 978
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	31 468	46 978
Liquidités et équivalents de liquidités	31 031	-8 417